

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOUES
Séance du 26 Janvier 2016

Nombre de conseillers : 23	En exercice : 22	Qui ont pris part aux délibérations : 18
----------------------------	------------------	--

Etaients présents : DUPONT Raymond ; ERRACARRET Dominique ; LESCOUTE Roger ; LACRAMPETTE Roger ; LARROQUE Jean-François ; MARTIN Claude ; PERRUT Jean-François ; SEMPASTOUS Jean-Paul.

Mmes BARON Marie-Paule ; CAMES Colette ; CAZAUX Christine ; COLORADO Béatrice ; COMPAGNET Annie ; CORONADO Danielle ;.

Excusés : Mrs BASTIANINI Jean-Pierre ; CHABAT Roger ; POEYDOMENGE Guy ; Mmes. DANTIN Geneviève ; HUILLET Paule ; PAMBRUN Michèle ; PENALVER Joëlle

Procuration : Mrs BASTIANINI Jean-Pierre donne procuration à Mme CAZAUX Christine ; M CHABAT Roger donne procuration à M DUPONT Raymond ; Mme HUILLET Paule donne procuration à M SEMPASTOUS Jean Paul ; Mme PAMBRUN Michèle donne procuration à M LESCOUTE Roger.

Date de convocation : 20 janvier 2016

Mr SEMPASTOUS a été nommé secrétaire.

Mr LESCOUTE Roger, Maire, ouvre la séance. 14 conseillers municipaux sont présents, le quorum est atteint l'assemblée peut délibérer.

4 Conseillers Municipaux ont donné procuration. Le nombre de votants est de 18.

M le Maire informe le Conseil Municipal du décès de la mère de M POEYDOMENGE Guy, Conseiller Municipal. Il demande une minute de silence.

La minute de silence ayant été respectée, M le Maire débute la séance.

Examen de l'ordre du jour

Modification de l'ordre du jour

M le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Décision d'acquisition d'un tracteur tonte dans le cadre du budget 2016

Le Conseil Municipal

L'exposé du Maire entendu,

Et à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE

La modification de l'ordre du jour.

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal 29/12/2015

M le Maire demande s'il y a des observations au Procès-Verbal du 29/12/2015.

M PERRUT demande à ce que son intervention au niveau du sujet n°1 soit précisée comme suit :

« M PERRUT Précise que ce type de mission est une occasion rare pour la commune de faire appel à des demandeurs d'emplois. Il regrette que ce choix n'ait pas été fait ».

M le Maire met aux voix le Procès-Verbal modifié comme demandé par M PERRUT.

Le Conseil Municipal,

L'exposé du Maire entendu,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE

Le Procès-Verbal du 29/12/2015 modifié.

Sujet n°1 : Engagement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget 2016

Délibération N°1/2016

Mr le Maire sollicite l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il s'agit de dépenses liées aux documents d'urbanisme, à la voirie, l'éclairage public, aux écoles, aux acquisitions informatiques et enfin, à la construction du vestiaire.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,

AUTORISE

Mr le Maire ou son représentant, en application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit :

Compte	Autorisation
20 - Immobilisations incorporelles	15 000 €
202 Frais liés aux documents d'urbanisme (5 000 €)	
2041582 Autres groupements (SDE) (10 000 €)	
21 - Immobilisations corporelles	75 000 €
21312 - Bâtiments scolaires (5 000 €)	
21318 - Autres bâtiments publics (10 000 €)	
2151 - Réseaux de voirie (20 000 €)	
2158 Autres installations techniques (20 000 €)	
2183 Matériel de bureau et informatique (20 000 €)	
23 - Immobilisations en cours	50 000 €
2313 - Constructions Bâtiments (50 000 €)	
	140 000 €

Sujet n°2 : Adhésion au service retraite du centre de gestion

Délibération 2/2016

Exposé des motifs

Mr le Maire présente la proposition de service en matière de retraite présentée par le centre de gestion des Hautes-Pyrénées et le projet de convention d'adhésion au service retraite du centre de gestion.

Le service retraite du Centre de Gestion intervient sur deux missions :

- information et formation « multifonds » au profit des collectivités affiliées et de leurs agents.
- intervention sur les dossiers de la CNRACL : Simulation de pension de retraite ; Estimation Indicative Globale (EIG) ; Dossier de liquidation d'une pension.

Le coût de cette convention est directement lié au nombre d'actes :

- Simulation de pension : 50 €
- Estimation Individuelle Globale (EIG) : 75 €
- Liquidation de pension : 100 €

Le débat étant clos, M le Maire propose d'adhérer à ce service et demande l'autorisation de signer la convention.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 24,

Vu le projet de convention d'adhésion au service retraite du centre de gestion,

Considérant l'intérêt de ce service à travers le rôle d'information du centre de gestion à l'égard de la collectivité et l'exécution des missions prévues par les conventions de partenariat entre les CDG et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), mandataire et gestionnaire des fonds CNRACL, IRCANTEC, et RAFFP,

Après avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'adhérer au service « RETRAITE » mis en place par le centre de gestion des Hautes-Pyrénées ;

Article 2 : d'habiliter M. le Maire ou son représentant à signer la convention prévue à cet effet et jointe à la présente ;

Article 3 : que les crédits nécessaires seront prévus au budget de la collectivité

Sujet N° 3 : Avis sur les demandes d'enregistrement de la société AUCHAN

Délibération 3/2016

EXPOSE DES MOTIFS :

Mr le Maire rappelle les différents dossiers d'urbanisme déposés sur la Commune de SOUES dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC Parc de l'Adour :

- Permis de construire PC 065 433 15 J 0005 déposé par Grand Tarbes Investissement le 24/06/2015 pour la construction d'un hypermarché, d'une galerie marchande et d'un retail park de 15 moyennes surfaces et de 3 restaurants. La Superficie des terrains est de 215 449 m², comprenant le bâti de 45 349 m², les stationnements de 45 475 m²
- Permis de construire PC 065 433 15 J 0006 déposé par Grand Tarbes Investissement le 24/06/2015 pour la construction d'une zone de service comprenant : 1 entrepôt, 1 centre auto, 1 centre de contrôle technique, 1 station-service carburants, 1 station-service. La superficie des terrains est de 23 456 m², comprenant le bâti de 2 415 m², et les stationnements : 1 976 m²

Dans le cadre du premier Permis la société AUCHAN a présenté une demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement d'une activité de préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale. Dans le cadre du second la même société a demandé une demande d'enregistrement d'une station-service.

La consultation du public pour ces deux dossiers a été clôturée le 28 décembre 2015.

Mr le Maire propose que le conseil municipal émette un avis favorable sur ces deux dossiers.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

EMET

un avis favorable à la création de ces deux projets sur la commune de SOUES

Sujet N° 4 : Convention de servitude avec TIGF : autorisation de passage de canalisations Gaz sur la parcelle AB218 pour une redevance de 100€

Délibération 4/2016

EXPOSE DES MOTIFS :

Mr le Maire présente le projet de convention de servitude avec la société TIGF pour le passage de canalisation GAZ sur la parcelle AB 218 pour une redevance de 100€.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE

Mr le Maire ou son représentant à signer la convention dont copie est jointe à la présente.

Sujet N° 5 : Convention avec l'association le FIL

Délibération 5/2016

EXPOSE DES MOTIFS :

Mr le Maire donne la parole à Mme BARON, adjointe à la culture.

Mme BARON présente le projet de concert du groupe Vox Bigerri le 13 février 2016 ainsi que le projet de convention avec l'association Le Fil pour préciser les modalités de ce concert.

Le cout de la prestation est de 1 000 € ce à quoi s'ajoute une somme correspondant à 50% du montant des entrées.

Mme BARON précise que la première partie sera assurée par les « chanteurs de Soues ».

Après en avoir débattu, et ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE

Mr le Maire ou son représentant à signer la convention et à payer la prestation à hauteur de 1 000 € ce à quoi s'ajoute une somme correspondant à 50% des recettes issues des entrées sur la base d'un état précisant le nombre de tickets vendus et la recette encaissée.

Sujet N° 6 : Avenant au lot 3 du marché de travaux pour la construction de vestiaires

Délibération 6/2016

EXPOSE DES MOTIFS :

Mr le Maire explique que des modifications ont été rendues nécessaires dans le cadre du projet de construction de vestiaires sur le Lac de Soues. Il s'agit en particulier du remplacement de portes 0.90m par des portes deux vantaux 1.40m. Le surcoût lié à cette modification est de 6 580,80 € TTC portant le marché du lot 3 à 21 022,80 € TTC.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,

AUTORISE

Mr le Maire ou son représentant à signer l'avenant au lot 3 du marché de travaux pour la construction de vestiaires.

Sujet N° 7 : Acquisition d'un tracteur tonte Kubota dans le cadre du budget d'investissement 2016

Délibération 7/2016

EXPOSE DES MOTIFS :

Mr le Maire explique que le tracteur tonte acheté il y a plus de 10 ans est aujourd'hui obsolète et qu'il convient de le remplacer. Il ne fonctionne plus et le coût des réparations est trop élevé.

Une mise en concurrence a été effectuée. L'équipement qui correspond le mieux aux critères recherchés est un tracteur de la marque Kubota au prix de 23 590 € HT.

Il propose d'acquérir cet équipement dans le cadre du budget 2016 qui sera voté en Mars 2016.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,

APPROUVE

L'acquisition du tracteur Kubota pour la tonte, autorise M le Maire à commander cet équipement et précise que les crédits seront prévus au budget 2016.

Sujet N° 8 : Présentation des premiers éléments du Plan Local d'Urbanisme.

M le Maire donne la parole à Mme Amandine RAYMOND du cabinet TADD en charge de l'élaboration du PLU.

Mme Amandine RAYMOND présente le contexte juridique et législatif du PLU puis les premiers éléments du diagnostic de la Commune de SOUES.

Elle précise qu'en Mars 2017 le POS, Plan d'Occupation des Sols ne sera plus applicable, sans PLU la Commune reviendra au RNU, Règlement National d'Urbanisme. Dans le cadre du RNU il y a un principe d'inconstructibilité en l'absence de SCOT, ce qui est le cas pour Soues, le SCOT ayant été annulé.

La Commune a donc l'obligation de faire un PLU si elle souhaite maintenir des terrains constructibles. Néanmoins les nouvelles règles sont beaucoup plus contraignantes.

Le dossier présenté par Mme RAYMOND est annexé à la présente.

Le diagnostic a permis de faire le point sur l'existant, et de préciser les besoins. La phase qui s'amorce concerne la définition du zonage. Elle sera menée dans le premier semestre 2016 dans le cadre d'une concertation étroite avec les services de l'Etat.

L'ordre du jour étant épuisé, M le MAIRE clôture la séance.

Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé est clos, le 26/01/2016 à 21H00,

Compte-Rendu du Conseil Municipal du 26 Janvier 2016

Synthèse des décisions et signatures du Conseil Municipal du 26 JANVIER 2016 :

Numéro de la décision	Objet de la délibération	Vote
<u>Délibération 0/2016</u>	Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal 29/12/2015	Adoptée à l'unanimité Pour : 18 - Contre : 0 Abstention : 0
<u>Délibération 1/2016</u>	Engagement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget 2016	Adoptée à l'unanimité Pour : 18 - Contre : 0 Abstention : 0
<u>Délibération 2/2016</u>	Adhésion au service retraite du centre de gestion	Adoptée à l'unanimité Pour : 18 - Contre : 0 Abstention : 0
<u>Délibération 3/2016</u>	Avis sur les demandes d'enregistrement de la société AUCHAN	Adoptée à l'unanimité Pour : 18 - Contre : 0 Abstention : 0
<u>Délibération 4/2016</u>	Convention de servitude avec TIGF : autorisation de passage de canalisations Gaz sur la parcelle AB218 pour une redevance de 100€.	Adoptée à l'unanimité Pour : 18 - Contre : 0 Abstention : 0
<u>Délibération 5/2016</u>	Convention avec l'association le FIL	Adoptée à l'unanimité Pour : 18 - Contre : 0 Abstention : 0
<u>Délibération 6/2016</u>	Avenant au lot 3 du marché de travaux pour la construction de vestiaires	Adoptée à l'unanimité Pour : 18 - Contre : 0 Abstention : 0
<u>Délibération 7/2016</u>	Acquisition d'un tracteur tonte Kubota dans le cadre du budget d'investissement 2016	Adoptée à l'unanimité Pour : 18 - Contre : 0 Abstention : 0

Ont signé le procès-verbal contenant 5 pages dont 1 page de signature

BASTIANINI Jean-Pierre Excusé donne pouvoir à Christine CAZAUX	COMPAGNET Annie	HUILLET Paule Excusée – donne pouvoir à Jean Paul SEMPASTOUS	PERRUT Jean-François
BARON Marie-Paule	CORONADO Danielle	LACRAMPETTE Roger	SEMPASTOUS Jean-Paul
CAMES Colette	DUPONT Raymond	LARROQUE Jean-François	PAMBRUN Michèle Excusée – donne pouvoir à Roger LESCOUTE
CAZAUX Christine	ERRACARRET Dominique	LESCOUTE Roger	MARTIN Claude
CHABAT Roger Excusé – donne pouvoir à RAYMOND DUPONT	COLORADO Béatrice		